



Déclaration intersyndicale et interassociative CSAA 16 décembre 2024

Madame la Rectrice,

Voilà ce que chacune et chacun des personnels et des usager.es peuvent lire sur le site du Ministère concernant les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté :

« Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes ».

Vous ne pouvez ignorer que dans des classes trop chargées, plus chargées que la plupart des pays de l'OCDE, les enseignant.es tentent de prendre en charge et de répondre à la difficulté scolaire. Toutes les remontées des écoles comme les enquêtes internationales mais aussi le cadre institutionnel qui vient d'être lu mettent en évidence que toutes les formes de difficultés ne peuvent trouver de réponses dans le seul cadre strict de la classe : elles doivent faire l'objet d'actions de prévention et de remédiation par les acteurs des RASED, titulaires des certifications spécifiques adéquates :

- l'enseignant.e spécialisé.e chargé.e de l'aide dominante pédagogique ;
- l'enseignant spécialisé chargé de l'aide dominante rééducative ;
- le psychologue de l'Education Nationale.

Il est communément admis que pour pouvoir espérer avoir une chance de couvrir les besoins des élèves les plus en difficulté, la présence d'un RASED complet pour un maximum de 800 élèves est nécessaire –à pondérer en fonction des réalités territoriales et sociales du secteur-. Or, la réalité de l'Académie est que, quand l'ensemble des supports existants sont effectivement occupés par des personnels formés –ce qui n'est jamais une réalité- l'Académie compte au mieux :

- 1 psychologue de l'Education Nationale pour près de 1300 élèves
- 1 enseignant.e spécialisé.e chargé.e de l'aide à dominante pédagogique pour près de 2400 élèves
- 1 enseignant.e spécialisé.e chargé.e de l'aide à dominante relationnelle pour près de 4500 élèves

Comment penser répondre aux besoins dans ce contexte ? Comment envisager de mener la nécessaire prévention ? C'est mission impossible !

Les conséquences sont lourdes pour les élèves et les personnels :

- des élèves en souffrance laissés sans aide spécialisée,

- des grandes difficultés scolaires, qui ne peuvent être prises en charge par les RASED notamment au travers d'actions de prévention, se transforment en « trouble » ou en handicap conduisant de plus en plus fréquemment à une médicalisation de la difficulté scolaire
- des personnels en difficulté voire en souffrance face à l'isolement auquel ils sont confrontés-pour prendre en charge la difficulté scolaire quand, dans le même temps, le nombre d'élèves inclus avec des conduites instables augmente fortement

Ce contexte est aggravé par une réorganisation du secteur médico-social en total déconnexion avec l'évolution des besoins.

La précédente Rectrice s'était engagée devant le collectif RASED à augmenter le nombre de départs en formation pour couvrir les postes et permettre à des personnels de s'investir dans ces missions. Cet engagement ne s'est pas traduit en actes.

Nous continuons de penser qu'un signal favorable en direction des RASED dans le cadre des cartes scolaires à venir –et donc des élèves en difficulté qui ne relèvent pas du champ du handicap- est un enjeu fort pour garantir la réussite de tous les élèves et permettra à n'en pas douter de susciter des vocations chez nos collègues pour les trois champs d'intervention du RASED : psychologue de l'Éducation Nationale, aide à dominante pédagogique, aide à dominante relationnelle.

Ce signal favorable en direction des RASED serait aussi un signal fort adressé en direction de toutes et tous les enseignant.e.s qui s'engagent sans compter pour la réussite et l'émancipation des élèves mais qui parfois, malgré leur investissement, se trouvent confronté.e.s à des difficultés auxquelles ils et elles ne peuvent apporter de réponses satisfaisantes sans l'aide des compétences apportées par le RASED.